



# Procès-Verbal BUREAU PLENIER

## Réunion par audioconférence du lundi 4 mai 2020 à 17h00

*Présidence* : P. PARENT.

*Présents* :

L. JURY, Y. BEGON, N. CONSTANCIAS, G. POITEVIN, J. VANTAL, S. JUILLARD, D. ALLARD, D. ANSELME, J-P. DEFOUR, R. FOURNEL, P. LONGERE, E. LUC, P. MICHALLET, J-M. SALZA, D. THINLOT.

*Assistent* : M. COQUET, R. DEFAY, R. SEUX, B. BARBET.

### *Ordre du Jour*

1. Informations du Président et du Président Délégué.
2. Coronavirus – Point sur la situation.
3. Compétitions
  - Clubs accédant aux championnats nationaux (ceux dont on est sûr : N3 vers N2, R1 vers N3, U18 R1 vers CN 19, U16 R1 vers CN17).
  - Descentes de R3 en District.
  - Architecture des compétitions en 2020/2021 : premières décisions pour ce dont on est sûr (le reste sera traité le 25/05).
  - Hypothèses de calendrier sportif pour 2020/2021.
4. Point sur les recommandations du groupe de travail sur la régionalisation de l'ETR et de la formation.
5. Dossiers juridiques
  - Reprise des travaux des commissions d'appel, de discipline, des règlements, etc.
  - Courrier du FC FORON concernant les points de pénalité infligés par la CRSEEF.
  - Facturation des licences délivrées postérieurement au 28/02.
  - FAFA Transport : demande du District de l'Ain.
6. Contrats d'Objectifs
7. Point Tola Vologe
8. Questions diverses à poser par écrit avant le **dimanche 3 mai 2020 à 20h00.**

\*\*\*\*\*

## 1. Informations du Président et du Président Délégué.

### - Réunion du CSE du 04/05/2020 à 15h00 :

Nous parlerons ultérieurement des discussions et des dates de reprise progressive en fonction de l'activité des services de la Ligue.

### - Réunion sur le fond de solidarité du football :

Une fois que le chiffre sera défini par la FFF, une réunion sera organisée avec les présidents de district pour adopter une répartition en fonction de ce que chacun pourra mettre (Ligue et Districts). L'idée est que cette somme apparaisse sur le compte des clubs à la fin du mois d'août (avant le 1<sup>er</sup> septembre) pour les aider sur leurs cotisations, engagements et licences.

### - Réunion entre la LFA et les Présidents de Ligue le 29 avril

dernier suite à l'arrêt total du football amateur, notamment avec la décision d'arrêter le National, la D1 Féminine mais également la Ligue 1 et la Ligue 2.

Le National 1 et la D1 Féminine suivraient la même ligne que le National 2 et le National 3. C'est ce qui est souhaité par les présidents de Ligue.

Côté RH, l'Etat autorisera certainement une prolongation du chômage partiel jusqu'à fin juin concernant notre secteur d'activité. Mais peut-être faudra-t-il aller au-delà en fonction de la date de reprise des compétitions.

La FFF envisage un plan de reprise progressive de son siège à partir du 11 mai mais avec la mise en zone rouge de l'Île de France, il y aura certainement des problèmes au niveau des transports et des écoles.

La LFA a organisé avec toutes les ligues qui le souhaitaient, une réunion avec le service juridique de la FFF pour répondre aux différentes questions suite aux décisions du COMEX. Pour ce qui nous concerne, elle était programmée le même jour, 29 avril après-midi.

Hubert Fournier est intervenu concernant les reprises des certifications obligatoires (BMF et BEF) et les modalités de recrutement des Pôles Espoirs.

### - Réunion LFA / FFF / LAuRAFoot le 29 avril :

Ont participé à cette réunion pour la FFF et la LFA, Vincent NOLORGUES, Marie-Christine TERRONI, Jean LAPEYRE et Laurent VAICHERE, pour répondre à nos questions suite aux décisions prises par le COMEX.

On a le feu vert, si on le confirme ce soir, pour les 3 poules de R1. Il faudra d'ailleurs bien interroger l'AG d'octobre pour les saisons suivantes.

Il y a des chances que les demandes de dérogation pour effectuer des poules à 15 aboutissent.

Les AG dématérialisées ont aussi fait l'objet d'un point où il a bien été expliqué par Jean LAPEYRE qu'il faut absolument qu'elles ne soient organisées qu'en cas d'absolue nécessité car il y a un formalisme très important à respecter : envoi de l'ordre du jour et des documents, laisser le temps de poser des questions, confidentialité à respecter en cas de vote, etc.

Les vœux des clubs envoyés pour les AG de juin sont reportés aux prochaines AG de rentrée.

Le conseil à donner aux clubs est de ne pas faire d'AG cet été sauf si c'est vraiment obligatoire (par exemple, les AG pour les fusions).

Pour le traitement des sanctions en temps par rapport aux sanctions en matchs, cela sera prochainement précisé par la FFF.

### - COMEX exceptionnel le 28 avril

où il a été acté la fin de la Ligue 1, la Ligue 2, le National et la D1 Féminine.

Pour le moment, l'UEFA estime que l'on pourra organiser les Coupes d'Europe en août.

On ne sait pas à quel moment les compétitions professionnelles et amateurs pourront reprendre.

Pour l'instant, les finales de la Coupe de France et de la Coupe de la Ligue ne sont pas annulées. Leur organisation pourrait être une manière de marquer le top départ de la saison prochaine même si l'ASSE conteste le fait qu'elles soient jouées en août et à huis clos.

#### **- Commission Fédérale des Arbitres le 23 avril :**

Beaucoup d'interrogations sur les dossiers d'arbitre.

Interrogations aussi sur les classements des arbitres : est-ce qu'on arrête la saison des arbitres maintenant avec des classements au quotient ? Est-ce qu'on prolonge de quelques mois pour faire les examens, les montées/descentes en novembre ?

Les réflexions sont toujours en cours et aucune décision n'a été prise.

#### **- Divers :**

- Des masques et du gel hydroalcoolique ont été commandés pour la Ligue et les Districts. Ils sont prêts, il faut simplement organiser les livraisons dans les différentes instances.
- La réunion téléphonique avec les Présidents de District du mercredi 06 mai est décalée à 17h00.

## **2. Coronavirus – Point sur la situation.**

Déjà traité au point précédent.

## **3. Compétitions**

### **- Architecture des compétitions en 2020/2021 : premières décisions pour ce dont on est sûr (le reste sera traité le 25/05) :**

Pascal PARENT remercie Bernard BARBET, Yves BEGON et surtout Lilian JURY pour leur travail et l'envoi d'un document avec les hypothèses envisagées pour les montées et les descentes. Il est proposé aux membres de décider d'un certain nombre de choses ce soir.

Tout d'abord, est-ce qu'on confirme notre orientation évoquée au précédent bureau plénier de faire 3 poules de 12 équipes en R1 ?

Ensuite, nous devons voir comment on envisage la R2 et la R3 : **2 options :**

**1 :** On fait des poules de R2 à 13 et on peut garder 10 poules de R3 à 12 et 13 équipes.

**2 :** On fait des poules de R2 à 12 et on crée une 11<sup>ème</sup> poule de R3 pour qu'il y ait une majorité de poules à 12 équipes.

L'avantage avec des poules de 12 équipes c'est que l'on peut plus facilement gérer un calendrier qu'avec des poules de 13 car le nombre de journées sera moindre. En plus, nous ne savons pas quand les championnats vont redémarrer.

L'inconvénient de la deuxième option c'est que l'AG d'octobre, risque d'être favorable à ce qu'on reste à 3 poules en R1 et 11 poules en R3 les saisons suivantes.

Une telle décision ajouterait 20 clubs en ligue : 8 en R1 et 12 en R3.

Le Bureau Plénier doit donc acter que nous reviendrons au format normal des compétitions la saison prochaine, sous réserve du vote de l'AG du 24 octobre 2020.

→ **Le Bureau Plénier confirme à l'unanimité les 3 poules de 12 équipes en R1.**

Concernant le R3, Didier ANSELME estime qu'une poule supplémentaire en R3 sur le long terme serait dangereuse pour les championnats de ligue et de district qui vont s'affaiblir. Mais pour la saison prochaine, s'il y a trop de poules de 13, il sera difficile de tenir le calendrier en cas de fortes intempéries et de nombreux matchs remis.

Jean-Marc SALZA alerte le Bureau Plénier sur les difficultés que cela va engendrer pour les désignations d'arbitres, que ce soit en R1 ou en R3.

→ **Vote du Bureau Plénier pour le R2 et le R3 :**

**Option 1 (10 poules en R3 avec une grande majorité de poules de 13 et des poules de R2 à 13) : 3 voix.**

**Option 2 (11 poules en R3 avec une grande majorité de poules de 12 et des poules de R2 à 12) : 13 voix.**

**Le Bureau Plénier opte donc pour l'option 2 avec un retour au format normal en 2021/2022.**

Pour les compétitions Féminines, Futsal et Jeunes (U15, U16 et U18) : propositions validées par le Bureau Plénier (voir document en annexe pour le détail) même s'il reste quelques incertitudes (R2 F).

Le nouveau format des autres compétitions sera traité lors du prochain Bureau Plénier du 25/05.

**- Clubs accédant aux championnats nationaux (ceux dont on est sûr : N3 vers N2, R1 vers N3, U18 R1 vers CN 19, U16 R1 vers CN17) :**

Le Bureau Plénier prend acte des accessions aux championnats nationaux définies par les différentes commissions régionales des compétitions (voir document en annexe pour le détail).

**- Descentes de R3 en District :**

Le Bureau Plénier prend acte des descentes de R3, définies par la commission des compétitions seniors, avec une incertitude pour les poules B et H car des dossiers disciplinaires sont en cours pour d'autres clubs qui pourraient entraîner des retraits de points (voir document en annexe pour le détail).

Attention : les montées et descentes ont été déterminées par les Commissions des compétitions sous réserve des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux à venir.

**Les autres montées et descentes seront examinées lors du prochain Bureau Plénier du 25/05 selon les dispositions ci-après adoptées à l'unanimité :**

Le Bureau Plénier,

- Vu l'arrêt prématuré des compétitions régionales décidé par le Comex de la FFF du 16/4/20,
- Constatant que les règlements actuels de la LAuRAFoot ne prévoient pas (et pour cause, vu les circonstances) tous les cas de figure en matière de classements, montées, descentes et de départage des équipes à égalité,
- Constatant que leur application partielle conduirait à rompre l'équité de traitement qui doit prévaloir en matière sportive entre les différentes compétitions régionales, les différents niveaux de ces mêmes compétitions et les différentes poules d'un même niveau,
- Demande donc à ses Commissions des Compétitions de faire application des dispositions adoptées par le même Comex de la FFF du 16/4/20 (et celles éventuellement à venir) en matière de classements, de montées, de descentes ou de départage d'équipes à égalité de classement dans une même poule ou à égalité de classement dans différentes poules d'un même niveau,
- Et ce pour l'ensemble des compétitions régionales.

**- Hypothèses de calendrier sportif pour 2020/2021 :**

2 versions de calendrier sportif 2020/2021 sont proposées. Deux hypothèses différentes avec pour le premier un début des compétitions en septembre et pour l'autre à la mi-octobre. Il ne s'agit pour l'instant que d'hypothèses de travail étudiées « par précaution » car le calendrier dépendra

beaucoup de la reprise des championnats fédéraux amateurs et également de la date du 3<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France fixée par la FFF.

#### **4. Point sur les recommandations du groupe de travail sur la régionalisation de l'ETR et de la formation.**

Bernard BARBET explique qu'une tournée des districts a été effectuée avec Paul MICHALLET, Pierre BERTHAUD et Roland SEUX sauf la Savoie car cela tombait en plein confinement. Puis le groupe s'est réuni en visioconférence pour réfléchir à des propositions en fonction des souhaits de chaque District.

Les propositions du groupe de travail sont les suivantes :

- Ne rien proposer aux Districts de Lyon et du Rhône, de la Loire et de la Savoie (car Didier ANSELME a fait part de ses grandes réserves au téléphone).
- Faire une proposition partielle pour 2 districts :
  - Isère : centralisation de la formation
  - Haute-Savoie Pays de Gex : Régionalisation de leur CTD PPF.
- Faire une proposition totale pour les Districts de Drôme-Ardèche et de l'Ain : régionalisation de l'ETR et centralisation de la formation.

Pascal PARENT remercie le Groupe de Travail pour ces propositions et le travail effectué. Au niveau financier, les districts n'ont pas fourni les mêmes documents de comptabilité analytique donc il était parfois difficile de comparer les impacts économiques des uns par rapport aux autres. Toutefois, cela a permis de donner une idée globale.

Pascal PARENT et Bernard BARBET ont échangé à ce sujet car des Districts, l'ETR et l'IR2F sont en attente.

A ce Groupe de Travail, sont venus se greffer le coronavirus et le fait que nos activités, notamment de formations, ont été mises au ralenti pour un certain temps, avec des incidences financières importantes qui n'autorisent pas la Ligue à partir sur les recommandations totales du Groupe de Travail.

#### **Proposition de Pascal PARENT :**

- Les conclusions du Groupe de Travail représentent l'objectif à atteindre.
- Principe : on ne forcera pas des districts à s'engager dans un dispositif qu'ils ne souhaitent pas.
- En revanche, 4 Districts peuvent évoluer soit partiellement soit totalement.

Pascal PARENT propose que l'on teste deux Districts à partir de la saison prochaine : l'un qui viendrait rejoindre la formation et l'autre qui viendrait rejoindre l'ETR.

Pour la centralisation de la formation, il propose le District de l'Isère.

Pour la régionalisation de l'ETR, il propose le District Drôme-Ardèche car il n'a actuellement pas de CTD donc cela permettrait à la Ligue de faire ce recrutement.

Cette proposition permet de réduire les incidences financières pour la Ligue la saison prochaine. Le reste de la proposition du Groupe de Travail sera intégré comme objectif à atteindre dans le prochain plan de mandat.

Roland SEUX et Bernard BARBET n'ont pas d'objection à cette proposition car le projet était ambitieux. Etant donné la situation actuelle, le souhait de prudence est légitime.

→ **Les membres du Bureau Plénier donnent leur accord pour soumettre la proposition de Pascal PARENT aux Présidents de District.**

## 5. Dossiers juridiques

### - Reprise des travaux des commissions d'appel, de discipline, des règlements, etc :

Méline COQUET explique que la Commission Régionale des Règlements a déjà envoyé des décisions à notifier aux clubs et un PV à mettre en ligne.

Cette semaine, Manon FRADIN (juriste) reprend le travail et nous allons organiser des réunions téléphoniques avec les Présidents des Commissions d'Appel et de Discipline pour faire un point sur les dossiers en instance et leur proposer une nouvelle organisation adaptée à la situation sanitaire actuelle : limitation à trois membres de commission sur site, visioconférence depuis le domicile des intéressés, traitement de certains cas sur dossier uniquement, etc.

Notre objectif est que l'ensemble des dossiers en instance à ce jour soient traités avant la fin du mois de mai.

### - Courrier du FC FORON concernant les points de pénalité infligés par la CRSEEF :

Pris connaissance de la demande du FC FORON en date du 09 mars 2020 suite au retrait de trois points au classement de l'équipe du club évoluant en Régional 3 ; que le Président du club s'étonne de l'application de cette décision alors qu'une dérogation leur a été accordée par la CRSEEF lors de la réunion du 16 décembre 2019 pour la saison 2019/2020 ; qu'il demande à ce que le club soit rétabli dans ses droits ;

#### Sur ce,

Considérant que les retraits de points ont été infligés au FC FORON par la CRSEEF lors de sa réunion du **4 novembre 2019** pour infraction au Statut des Educateurs ;

Considérant ensuite que le club a fait une demande de dérogation qui a été accordée par la CRSEEF lors de sa réunion du **16 décembre 2019** et la décision a été notifiée au club le 29 janvier 2020 ;

Attendu que l'article 12.3 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs du Football dispose que **« Ce n'est qu'après délivrance officielle de la dérogation par la Commission Fédérale ou Régionale Section Statut, que celle-ci s'applique »**.

Considérant ainsi que la dérogation accordée par la CRSEEF s'applique bien pour le restant de la saison 2019/2020 mais uniquement à compter de la décision du 16 décembre 2019 ; qu'il n'y a donc pas lieu de revenir sur la décision du 4 novembre 2019 et le retrait de trois points infligé au club ;

**→ Par ce motif, le Bureau Plénier de la LAuRAFoot décide, à l'unanimité, de ne pas accéder à la demande du FC FORON.**

### - Facturation des licences délivrées postérieurement au 28/02 :

Le courrier concernant l'appel du relevé de compte n°3 a été envoyé aux clubs. Cela a suscité certaines réactions. Une trentaine de clubs demande un échéancier et cela sera accepté sans problème.

Cet appel de fonds était nécessaire pour les finances de la Ligue car il représente une somme importante. De plus, au 28 février, date à laquelle le relevé de compte a été arrêté, beaucoup de sommes imputées aux clubs représentent des amendes disciplinaires ou réglementaires et il n'y a donc pas de raison valable pour que la ligue les annule.

En revanche, toutes les licences qui n'ont pas été facturées sur le relevé de compte n°3 seront gratuites car délivrées postérieurement au 28 février (date du relevé).

Cela représente plus de 1000 licences.

Plusieurs demandes de remboursement individuelles nous sont parvenues. Chaque club sera traité de la même manière. Seules les licences délivrées après le 28/02 ne seront pas facturées.

**- FAFA Transport : demande du District de l'Ain de bénéficier de 20 000 euros supplémentaires.**

La Ligue n'ayant pas consommé toute l'enveloppe régionale du FAFA Transports, le Bureau Plénier est favorable à la demande d'enveloppe complémentaire du District de l'Ain.

**- Changement de nom de l'AS LYON DUCHERE :**

Pour rappel, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2020, l'AS LYON DUCHERE changera de nom pour devenir le SPORTING CLUB LYON.

**- Les Fusions et Groupements seront validés au Conseil de Ligue de début juin.**

Tous les délais prévus concernant les Groupements et les Fusions ont été décalés d'un mois. Toutefois, la Ligue ne traitera pas les dossiers reçus après le Conseil de Ligue de début juin.

## **6. Contrats d'Objectifs**

Richard DEFAY explique que le détail de la répartition Ligue/Districts sera donné mercredi prochain aux Présidents de District.

L'enveloppe est quasiment identique à celle de la saison dernière. Nous nous orientons donc vers une même répartition entre la Ligue et les Districts à quelques euros près.

## **7. Point Tola Vologe**

Il n'y a pas eu d'arrêt de chantier même si la majorité des entreprises a arrêté de travailler pendant le confinement.

Le carreleur, le plombier et l'étancheur sont intervenus assez régulièrement.

Les entreprises commencent à se manifester pour revenir sur le chantier. Comme les jeunes des Pôles ne reviendront pas à la résidence espoir, nous allons pouvoir profiter de la fin de saison pour livrer le dernier mobilier, finir les travaux et lever les réserves, pour reprendre fin août avec des travaux finalisés.

## **8. Point sur la situation du personnel de la LAuRAFoot**

Une proposition de reprise progressive sur le mois de mai a été présentée au CSE cet après-midi, pour certains services.

Nous avons traité chaque salarié au cas par cas.

Si des personnes doivent se trouver physiquement présentes à Lyon ou Cournon, sauf exception pour la formation, cela ne se fera qu'à partir du 18 mai. Cela nous laisserait donc jusqu'à cette date pour organiser le nettoyage, la distribution des masques et du gel hydroalcoolique.

Pour l'accueil - secrétariat : il y aurait un roulement entre les salariés du service à partir du 18 mai pour rouvrir l'accueil téléphonique. L'accueil physique du public ne reprendra pas pour le moment. Tous les CTR reprennent à 100%, principalement pour les formations et l'organisation des concours d'entrée des pôles espoirs.

Pour les CTD régionalisés, nous avons imaginé une reprise à 20% pour gérer les sections sportives mais nous attendons encore des précisions pour voir si nous ne devons pas augmenter un peu le pourcentage d'activité.

Pour les compétitions et les licences, seules les responsables ont repris partiellement.

L'administration de la technique ne reprendra pas au mois de mai.

Pour les CTRA, un seul d'entre eux reprend à 50% pour gérer le concours d'entrée à la section sportive arbitrage. Pour les deux autres, il y aura prise de congés et/ou chômage partiel.

Le Pôle Formations a repris ce jour à 100% afin d'assurer les certifications du BMF et du BEF sur les mois de mai et juin.

## 9. Questions et points divers.

### - Yves BEGON :

- Précisions sur le « déroulé » de la notification aux clubs concernant les championnats :

Quand une décision concerne tous les clubs, la publication d'un PV sur le site internet suffit.

- Requête du District de l'Isère : éventualité d'une accession en U20 :

L'Isère souhaite une montée de son championnat U20 en U20 R2 la saison prochaine.

Il s'agit d'un championnat sur invitation donc il y a un peu de souplesse. Les Districts de l'ex-Auvergne ont également été invités à faire monter des équipes.

On traitera cette demande le 25/05 quand l'architecture des championnats U20 sera étudiée.

- Demande de l'U.S. SAINT GEORGES LES ANCIZES pour repartir en R3 :

Le Bureau Plénier prend acte que le club ne souhaite pas repartir en R2 suite à sa descente de R1 donc il repartira en R3.

### - Analyse de la commission des compétitions sur les retraits de points au Fairplay :

La commission dans sa majorité, souhaite appliquer les retraits de points tels que prévus par l'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot.

Le Bureau Plénier estime que la Commission fait une fausse analyse. Il ne serait pas cohérent d'appliquer un ratio par rapport au nombre de matchs joués pour les classements et de ne pas l'appliquer sur les points de pénalité du fairplay.

→ Le Bureau Plénier demande donc à la Commission de réétudier ce point.

### - Demandes d'échéancier pour le paiement du relevé n°3 :

Le Bureau Plénier acte le fait que l'on doit les accepter automatiquement et qu'il faut laisser la possibilité aux clubs de les étaler au plus tard jusqu'au mois de mai 2021 (pour la clôture des licences de la saison prochaine).

- Demande à Didier ANSELME de transmettre à Christian CORTADE, ancien Président du District de Savoie, les condoléances du Bureau Plénier pour le décès de son épouse.

### - Eric Luc : Les assureurs vont rembourser les mois non-utilisés pour les véhicules etc. Est-ce que la MDS compte faire la même chose ?

Didier ANSELME explique que la LFA a contacté la MDS et que la demande va être étudiée. Elle n'y est pas hostile mais envisage également d'autres pistes.

La Ligue aura une discussion avec la MDS au moment du dernier appel de fonds 2019/2020.

- Roland SEUX : point d'actualité sur les modalités de certification des BEF / BMF, des concours pour les pôles espoirs, etc.

Il a prévenu tous les présidents de districts que l'ETR aura besoin des CTD sur le mois de juin pour les certifications.

Un Groupe de travail « projet santé, sport, civisme et culture » a été mis en place par la FFF : y participeront les 2 CTR DAP, Sébastien BOYER et les CTD DAP de l'Isère et du Cantal. Il s'agit d'une intervention dans les écoles.

Jean-Pierre DEFOUR souhaite que les informations d'Hubert Fournier sur le recrutement des sections sportives soient transmises à toutes les parties prenantes.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE





# Annexe au communiqué

## Bureau Plénier de la LAuRAFoot du 04/05/2020

### CHAMPIONNATS

#### 1° SENIORS MASCULINS

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	Création d'une 3 <sup>è</sup> poule 3*12	R1	2*14 (*)
R2	5*12	R2	5*12
R3 cas 1 (#)	Création d'une 11 <sup>è</sup> poule : 10*12 et 1*13	R3	10*12 (*)
R3 cas 2 (#)	Création d'une 11 <sup>è</sup> poule : 9*12 et 2*13		(*) A débattre lors de l'AG de ligue d'octobre 2020

(#) selon nombre de descentes de N3 en R1

#### 2° CHAMPIONNATS FEMININS SENIORS

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*8 et 1*9 Ou 2*10 si Montées R2	R1	2*10
R2	Attente précisions COMEX	R2	Attente précisions COMEX

#### 3° CHAMPIONNATS FUTSAL SENIORS

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*13	R1	1*12
R2	1*10 et 1*11	R2	2*10

(avec 5 montées de district)

#### 4° CHAMPIONNATS JEUNES

##### a) U15

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1 Niveau A	1*11	R1 Niveau A	1*10
R1 Niveau B	2*11	R1 Niveau B	2*10
R2	5*11 (*)	R2	5*10

(\*) avec 1 montée district supplémentaire hors District de Lyon et Rhône qui bénéficie déjà de 2 montées

##### b) U16

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	2*14	R1	2*12
R2	4*13	R2	4*12

##### c) U18

SAISON 2020/2021		SAISON 2021/2022	
Niveau	Poules / équipes	Niveau	Poules / équipes
R1	1*13 1*14	R1	2*12
R2	4*14 1*13	R2	5*12 Puis débat AG octobre 2020 pour saisons ultérieures

Manquent :

U14, U20 et U18 Fem.

A voir lors d'un prochain Bureau Plénier ou Conseil de Ligue

### DESCENTES R3 SENIORS MASCULINS VERS DISTRICTS (\*)

Poules	Club	District
A	US Brioude 2	Haute-Loire
B	CS Pont du Château 2 (*)	Puy de Dôme
C	Ytrac FC 2	Cantal
D	Moulins Yzeure Foot 3	Allier
E	US Nantua	Ain
F	Seynod ES	Haute-Savoie Pays de Gex
G	Rhodia Péage	Drôme Ardèche
H	Portes Cévennes (*)	Drôme Ardèche
I	Grenoble Villeneuve	Isère
J	Chambon Feug. Algériens	Loire

## ACCESSIONS FEDERALES (\*)

Accède en N2 : GFA Rumilly Vallières (selon critères de départage FFF)

Accèdent en N3 : AC SP Moulins Foot, Thonon EGG FC, Velay FC (selon critères de départage N3)

Accède en CN 19 : Clermont Foot 63

Accèdent en CN 17 : Lyon Duchère AS, Andrézieux Bout. FC

Accède en D2 Futsal : Néant

Accède en D2 Fem : En attente

Accède en CN19 Fem : Non déterminé à ce jour (attente précisions COMEX)

**(\*) Informations données sous réserve des procédures en cours et d'éventuels recours contentieux à venir.**

### **VOIES DE RECOURS :**

**- Les décisions concernant l'architecture des compétitions** sont susceptibles de recours devant la Commission Fédérale compétente ([juridique@fff.fr](mailto:juridique@fff.fr)) dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la notification de la décision dans les conditions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..

**- Les décisions concernant les classements (montées et descentes)** sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la LAuRAFoot ([ligue@laurafoot.fff.fr](mailto:ligue@laurafoot.fff.fr)) dans un délai de sept jours à compter du lendemain de la notification de la décision dans les conditions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F..